



Région 2 Morges-Aubonne Procès verbal de l'Assemblée Régionale Jeudi 11 mars 2015 à Marchissy

1. Accueil

Après le moment de partage et de collation à 18h30, puis le recueillement conduit par Mme Sylviane van den Heuvel, pasteure, à l'église de Marchissy, l'Assemblée Régionale se rend à la salle communale pour ses débats.

En l'absence d'un président, il incombe à Mme de la Harpe, secrétaire, d'accueillir les délégués, le Conseil Régional et Mme Karlström, conseillère synodale.

Deux scrutateurs sont nommés.

2. Présidence en remplacement.

Le président de l'Assemblée, M. Michel Durussel, excusé en raison d'une semaine de jeûne, et le vice-président, M. François Chollet, absent et démissionnaire de l'Assemblée pour des raisons de santé, Mme de la Harpe fait appel à un président ad hoc pour cette assemblée.

M. Michel Müller, pasteur de Morges-Echichens, accepte. L'Assemblée entérine ce mode de faire.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Accueil
2. Présidence en remplacement
3. Appel et élection à la vice-présidence
4. Installations
5. Adoption du PV de l'AR du 12 novembre 2014
6. Rapport annuel du CR et rapport de la CGF, débat et adoption
7. Compte et bilan 2014 : *Introduction du CR*
Rapport de la Commission de gestion et des finances
Préavis des lieux d'Eglise
Débat et adoption
8. Adoption des règlements des différents fonds
9. Message d'un membre du Conseil Synodal, discussion et échos du Synode
10. Echange avec la commission de médiation
11. Communications du CR
12. Résolution de la délégation Morges-Echichens (ministère féminin)
13. Divers et propositions individuelles
14. Prière finale par un ministre de la paroisse Gimel-Longirod

3. Appel et élection à la vice-présidence

Un nouveau délégué pour la paroisse Morges-Echichens est présenté, il s'agit de M. Jean-Daniel Etter, qui sera élu à la prochaine Assemblée paroissiale, et qui siègera dès la prochaine Assemblée régionale. La place de M. Chollet est à repourvoir pour cette paroisse.

Lonay-Préverenges-Vullilerens a encore 2 postes vacants.

31 membres sont présents, 10 excusés, le quorum est atteint.

Un appel au poste de vice-président est lancé. Il doit être laïc, le président étant le pasteur Durussel. Personne ne s'avancant, le point sera repris au point 12b de l'assemblée.

4. Installations

Les personnes nommées depuis peu ou absentes lors de la dernière assemblée sont installées. Il s'agit de Mme Claire Clivaz (Morges-Echichens), M. Etienne Guilloud (Pied du Jura) et M. Renaud Rindlisbacher (St-Prex-Lussy-Vufflens).

Mme Maryline Creteigny et M. Jean-Daniel Etter seront installés lors de la prochaine assemblée.

5. Adoption du PV de l'AR du 12 novembre 2014

Personne n'en demandant la lecture, la discussion est ouverte.

M. Guilloud remarque une erreur à la page 6, au point 6: il s'agit de l'EERV et non de l'EEVR.

Mme Gilliéron souhaite une modification à la page 3, sous préavis des lieux d'église, Pied du Jura : « Mme Gilliéron souhaite du succès au projet de la Passion 2015, *afin* qu'il ne vienne *pas* plomber les comptes de l'année. »

La parole n'étant plus demandée, le PV ainsi modifié est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

6. Rapport annuel du CR et rapport de la CGF, débat et adoption

En cette année de changement de législature et de renouvellement du CR, Mme Claude Busslinger, présidente, nous fait part de certaines difficultés de mise en route et remercie ses collègues pour leur bienveillance.

Elle relève des points importants des premiers mois de son mandat. Elle constate que notre Région compte 31'442 protestants inscrits dans 43 communes et 21 ministres qui ont assuré 535 cultes en 2014, sans compter les services funèbres et les célébrations ponctuelles. Cela fait une moyenne de 10 cultes par semaine. Les ministres font un travail intense et apprécié dans leurs lieux d'église, et, d'après ses calculs, on peut estimer à 16'000 fois une âme venue célébrer Dieu dans notre région en 2014. Quelle association peut montrer un tel taux de participation après 2000 ans d'activité ? Selon elle, notre église n'est pas fragilisée, la foi qui s'y vit est conçue sur du roc. Mme Busslinger remercie les ministres de prendre ainsi soin des paroissiens.

Elle rappelle le départ de trois ministres en 2014 : Messieurs Michel Noverraz, Didier Heller, et Joël Wildi.

Sandro Restauri a quitté son mi-temps au Pied du Jura pour aller à St-Prex-Lussy-Vufflens.

M. Renaud Rindlisbacher a été accueilli à St-Prex à 50% et M. Etienne Guilloud à 100% au Pied du Jura.

A Morges Echichens, pour une année, Mme Claire Clivaz occupe un poste à 50%, Mme Sibylle Peter un à 30% et M. Jean-Paul Perrin un autre à 20%. L'ORH est remercié pour avoir délégué plusieurs remplaçants pour la paroisse de Gimel-Longirod en raison d'ennuis de santé de Mme Sylviane van den Heuvel, pasteur titulaire.

Concernant l'ASACREMA, l'Association de Soutien aux Activités Culturelles de la Région Morges-Aubonne, Mme Busslinger nous informe que 21 personnes de notre région en font partie. Le projet Passion 2015 offre des moments d'église forts à ses participants.

Le Service communautaire Formation et Accompagnement a sollicité le CS pour des idées afin de vivifier les inscriptions des jeunes au culte de l'enfance et au catéchisme. En attendant une réponse formelle, la présidente se demande si, à l'instar d'autres régions, des frais pour

des tout-ménage ou des annonces dans les journaux seraient à mettre au budget 2016, afin de faire connaître les offres d'église à la population de notre région.

Elle signale que M. Paccaud et Mme Estoppey tiennent parfois un stand au marché de Morges pour promouvoir la formation d'adultes de notre région, avec assez peu de succès pour l'instant. L'identité protestante n'était peut-être pas assez explicite ?

Une bonne entente est signalée avec les églises cousines et sœurs. Les célébrations œcuméniques correspondent à une attente de la population de notre région et sont bien appréciées. Il semble important de soigner ces événements, le monde politique étant sensible à ces efforts communs car les citoyens ou les députés ne saisissent pas toujours les différences théologiques et confessionnelles. A ce titre, nous nous devons tous de donner un témoignage lié à la Bonne nouvelle, lié à Jésus, témoin et acteur de la liberté accordée aux hommes et aux femmes de notre terre.

Rapport de la CGF.

Mme Claudine Masson Neal, rapporteur de la Commission de Gestion et des Finances, signale la somme de travail effectuée par le Conseil Régional, et ceci malgré l'absence de secrétaire. C'est une préoccupation que nous devons porter. Elle approuve et appelle à renforcer la répartition des tâches et des responsabilités par dicastère.

D'autre part, elle trouverait important qu'un membre du Conseil soit présent aux rencontres de préparation du Synode de nos délégués. Cela permettrait un bon relais entre le niveau régional et le niveau cantonal.

Elle relève que le CR est proche des paroisses et des services communautaires et bien au courant de ce qu'ils vivent. Les principales préoccupations sont la situation financière difficile de certaines paroisses et le manque de participation des jeunes. Ce sont des défis pour les années à venir. La principale satisfaction est de constater toutes les activités qui ont lieu dans notre région. Une grande reconnaissance est exprimée pour tout le travail accompli par le CR.

Le président ouvre la discussion sur ces rapports.

M. Burnand s'étonne de l'absence de présentation de résultats financiers dans ces rapports.

M. Müller précise que cela va être fait avec les comptes 2014 au point suivant, et qu'il est aussi important de ne pas avoir que la réalité des chiffres dans le rapport du Conseil régional.

Mme Jaillat a apprécié la tonalité du rapport de Mme Busslinger.

Le président demande à l'assemblée d'approuver les rapports du CR et de la CGF.

Ils sont acceptés à l'unanimité avec une abstention.

7. Comptes et bilan 2014

Introduction du CR

Un problème informatique a obligé le caissier à apporter une nouvelle version (du 21 février) du bilan à l'assemblée. Celle-ci fait foi.

Les commentaires des comptes, en possession des délégués, sont lus.

En résumé, le bilan montre suffisamment de liquidités et il est relevé que ce sont surtout les contributions des paroisses qui permettent à la région d'accomplir ses tâches. Elle ne veut pas thésauriser et le CR aimerait redistribuer le bénéfice aux paroisses.

Les propositions du CR sont : - d'accepter la redistribution du bénéfice de CHF 4'377.44 aux paroisses selon la clé de répartition utilisée pour les contributions 2014, - d'accepter les comptes et de lui en donner décharge, ainsi qu'à la caissière, Mme Bettex, qui est remerciée pour son travail compétent en faveur de la comptabilité notre région.

Rapport de la CGF

M. Barbay, rapporteur, signale des comptes très bien tenus. La complexité du programme comptable, prescrit par l'EERV et celle des comptes pour le catéchisme (certains camps sont paroissiaux, d'autres régionaux, d'autres inter-paroissiaux, certains jeunes paient leur

contribution annuelle de 30.-frs pour 2 ans, et les paroisses utilisent chacune cette contribution de manière différente) est signalée, mais au final le résultat financier est exact.

Les paroisses et les services communautaires sont remerciés pour leur générosité et pour leurs dépenses parcimonieuses. Chacun est rendu attentif à l'aspect financier lors des diverses activités.

La CGF soutient la proposition de redistribuer le bénéfice annuel aux paroisses selon la clé de répartition, accepte les comptes tels que présentés et en donne décharge au Conseil Régional, ainsi qu'à la caissière.

Préavis des lieux d'église

- Service communautaire Formation et Accompagnement

Mme Sonia Estoppey remarque que son service est un lieu d'église et que sa « paroisse » est la Région. L'absence de contribution cantonale allège agréablement son travail.

Son service préavise favorablement les comptes 2014.

- Service communautaire Présence et Solidarité

Ce service, par la voix de Mme Laurence Kummer, rapporteur, a pris connaissance des comptes et les accepte dans son ensemble en en donnant décharge au CR.

- Gimel-Longirod

Monsieur Meylan, au nom de sa paroisse, se réjouit des bons résultats comptables de la Région et en accepte les comptes. Toutefois, deux amendements sont déposés :

- 1) Que la répartition du bénéfice soit effectuée en faveur des paroisses en difficulté et non selon la clé de répartition
- 2) Que le fond de solidarité inter-paroissial de 10'000.-frs soit utilisé pour combler les déficits des paroisses de la région.

Il demande à l'assemblée de prendre position et la remercie par avance de sa bienveillance.

- L'Aubonne

Mme Grin, rapporteur, remercie le CR pour son travail, souhaite que l'année 2015 ressemble à 2104 et préavise favorablement les comptes de l'année écoulée.

- Lonay-Préverenges-Vullierens

Les délégués, représentés par Monsieur Morier, n'ont pas de remarques particulières et acceptent les comptes tels que représentés.

- Morges-Echichens

La paroisse apprécie la nouvelle page récapitulative des comptes, telle qu'elle l'avait souhaité; cela donne une bonne vision d'ensemble des activités de la Région. Elle est favorable à l'acceptation des comptes tels que présentés.

- St-Prex-Lussy-Vufflens

Mme André remercie le CR pour tout le travail effectué et, malgré une lecture pas toujours très aisée pour des personnes n'étant pas habituées à une telle présentation comptable, elle accorde sa pleine confiance au CR et approuve les comptes 2014 au nom de sa paroisse et de ses délégués.

- Pied du Jura

Les délégués de la paroisse remercient chaleureusement le CR pour le gros travail effectué et préavise favorablement les comptes tels que présentés.

Débat et adoption des comptes

Après que le caissier et Mme Bettex aient apporté un éclaircissement technique à M. Burnand au sujet de la présentation des comptes régionaux, M. Müller, président, donne lecture des comptes de résultats chapitre par chapitre et en demande son adoption au fur et à mesure.

Ce qui est fait, sans remarques et sans demandes particulières de la part des délégués.

La lecture des actifs du Bilan se passe de la même manière.

La lecture des passifs du Bilan met en discussion les amendements de la paroisse Gimel-Longirod, particulièrement au sujet du compte 298.04.06, Fonds solidaire inter-paroissial de CHF 10'000.-, qui est sollicité pour combler les déficits des paroisses de la région.

Un long débat s'ensuit dans lequel la détresse financière de la paroisse Gimel-Longirod est illustrée par l'annonce d'une éventuelle coupure du téléphone pour pouvoir économiser 600.- frs.

M. Bille, pasteur à Gimel-Longirod, fait remarquer que dans les 60'000.-frs de charges de cette paroisse, 40'000.-frs sont affectés au paiement des contributions régionale et cantonale. Malgré une réduction drastique des charges, un déficit de 10'000.- figure aux comptes paroissiaux pour l'année 2014. C'est un poids psychologique très lourd à porter pour les paroissiens et les pasteurs.

Le problème de la taille de cette paroisse est aussi abordé par M. Burnand qui remarque qu'elle ne dispose que de 2000 paroissiens par rapport aux 4 à 6'000 inscrits des autres paroisses, pour faire vivre ce lieu d'église. Gimel-Longirod doit-il fusionner ? Cette paroisse ne dépense pas trop et ne peut certainement pas compter sur des contribuables aussi fortunés que d'autres villages du bord du lac pour alimenter ses recettes.

Avec d'autres paroisses de la région, elle va au devant de difficultés sérieuses dans le long terme si aucune mesure n'est prise rapidement. Par ailleurs, l'équilibre financier de notre région est dépendant de la santé financière de ses paroisses.

La notion de Région appelle au fonctionnement de la solidarité inter-paroissiale.

Les problèmes de fond des paroisses en difficulté (taille critique notamment) sont à examiner selon les membres de l'assemblée.

Une demande de réduction de la cible cantonale de Gimel-Longirod a été faite au Conseil Synodal. Il semblerait que, selon la présidente du CR, le budget 2016 de l'EERV prévoit un allègement de la contribution de Gimel-Longirod à 7'900.-frs et du Pied du Jura à 19'600.-frs. Il est relevé qu'une aide financière pour la formation Eric Jaffrain (coût de 2'000.-frs) serait aussi une solution envisageable pour susciter des rentrées d'argent. La paroisse d'Aubonne a entrepris cette démarche dernièrement.

Il ressort de l'Assemblée qu'il est évident de venir en aide aux paroisses en difficulté. Le fonds de solidarité inter-paroissial et son règlement adopté lors de la dernière assemblée en est d'ailleurs un des outils.

Le caissier, qui assure avec le CR la gestion de ce fond, relève toutefois que la présentation des comptes des trois dernières années est une condition à l'obtention d'une aide financière.

La question du prêt-relais est abordée, car si la paroisse soutenue reçoit un don exceptionnel dans les années qui suivent, elle doit rembourser la région. Selon l'article 3 du règlement du fonds, la présidente du CR affirme que la notion de prêt est tout-à-fait envisageable.

Quant à l'Assemblée, elle a la compétence du contrôle du fond par la CGF, de la modification de ses buts et de sa dissolution.

M. Paccaud, ministre de coordination de la Région, précise que nous avons deux outils de solidarité :

- le principe de contribution solidairement responsable mis en place il y a 3-4 ans et, permettant de décider au moment des comptes qui peut mettre combien de la part de 20% des contributions des paroisses,
- et le fonds de solidarité interparoissiale créé en 2014, pour répondre à des situations d'urgence après qu'une réduction des frais (qui ne doit pas asphyxier la paroisse) et une démarche avec M. Jaffrain pour trouver de nouveaux financements, aient été entreprises par la

paroisse en situation de crise. Le CR a la compétence d'utiliser le fonds de solidarité interparoissiale. Il pourra octroyer une aide après qu'une rencontre avec les caissiers ait été organisée afin de contrôler les comptes de la paroisse. Cette aide financière serait mise au budget de l'année prochaine de la Région.

A la question du président de savoir quelle somme l'assemblée est-elle prête à donner à la paroisse de Gimel-Longirod pour équilibrer un peu ses comptes 2014, Mme Zürcher propose que le bénéfice de 4'377.44 soit versé à cette paroisse en guise de premier geste de solidarité.

Le président, avant de faire adopter les comptes 2014 par l'assemblée, propose à la paroisse de Gimel-Longirod de retirer ses amendements au profit d'un vote de l'assemblée sur les deux points suivants :

- 1) L'AR accepte la redistribution du bénéfice de l'année 2014 de Frs. 4'377.44 à la paroisse de Gimel-Longirod.
- 2) L'AR demande au CR d'étudier un autre soutien à cette paroisse par l'intermédiaire du fonds de solidarité inter-paroissial.

La paroisse de Gimel-Longirod accepte ces conditions et en remercie l'Assemblée par avance.

Vote du point 1) :	oui : majorité évidente	non : 1	abstention : 3
Vote des comptes 2014 :	acceptés : majorité évidente	refus : 0	abstention : 1
Vote du point 2) :	oui : majorité évidente	non : 0	abstention : 2

8. Adoption des règlements des différents fonds (Chancellerie et Finances, Formation et accompagnement, Présence et Solidarités et Ouverture au monde.)

Le caissier du CR apporte des compléments d'information concernant les articles 3 et 5 du fond Chancellerie et Finances qui sont maintenant plus précis dans leur application.

Les bases des règlements s'appuient sur les directives du Conseil Synodal au sujet des fonds, des régions et de leurs finances. Elles en sont une adaptation fidèle.

Rapport de la CGF.

Mme Roulet, rapporteur, souligne l'importance de donner un cadre à l'utilisation de ces fonds et fait part des considérations suivantes :

- Article 3, «Utilisation » : la CGF remarque que la priorité est mise sur une inscription préalable au budget, qui suppose une utilisation planifiée et un aval de l'assemblée régionale. Dans les cas exceptionnels, une utilisation non budgétée n'est cependant pas exclue, moyennant les garde-fous nécessaires. Seul le fonds « Ouverture au monde » n'a pas cette possibilité car il n'est dédié qu'à des projets planifiés et donc budgétisés.
- Articles 4, «Alimentation » et 6, «Comptes » : la CGF constate que l'alimentation des divers fonds ne pourra se faire que par l'intermédiaire des comptes ordinaires de charges et produits, ce qui est comptablement correct.
- Du fait de la difficulté de placer de manière sûre, rentable et éthique un faible montant dans la pratique, la CGF, après une discussion et l'accord de la caissière et du trésorier de la région, propose de modifier ainsi l'article 5, « Gestion du capital » :
« Le fonds fait partie intégrante du capital des comptes régionaux. Toutefois, le Conseil régional peut décider de placer le capital du fonds. Dans ce cas il doit le faire aux meilleures conditions de sécurité et de rentabilité et privilégier dans toute la mesure du possible les placements éthiques. »
- Concernant la dénomination du fonds « Ouverture au monde », la CGF estime qu'elle n'est pas très parlante et qu'elle suggère un soutien restreint à des projets Terre

Nouvelle, ce qui n'est pas le cas. La commission propose donc de renommer ce fonds « Projets spéciaux ».

Le président ouvre la discussion sur les divers règlements des fonds.

La parole n'étant pas demandée, il demande de voter d'abord la modification de l'article 5 des 4 fonds « Gestion du capital ».

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

La modification de la dénomination du fonds « Ouverture au monde » en « Projets spéciaux » est acceptée par le CR, ainsi que par l'assemblée à l'unanimité.

Les règlements de tous les fonds, ainsi modifiés, sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée, sans abstention et sans refus.

9. Message d'un membre du Conseil synodal, discussion

Mme Myriam Karlström prend la parole en apportant les salutations du Conseil synodal. Elle affirme avoir bien entendu les débats de ce soir concernant les difficultés financières de certaines paroisses et informe que l'EERV ne va pas diminuer les contributions pour l'année prochaine car cette question des contributions cantonales est extrêmement délicate au niveau de la Conférence des Eglises Romandes et de la FEPS.

Un groupe de discussion a été mis en place par la FEPS avec des délégués des Conseils synodaux des différents lieux d'églises pour réfléchir à une nouvelle clé de répartition. Cela coïncide à tous les niveaux.

Mme Karlström propose de prendre la question par un autre bout :

par le programme de législature de l'EERV, adopté par le CR le 14 février dernier. Après avoir été vu par les Conseils des services cantonaux, avec les responsables des différents offices, il a été discuté avec le Synode puis travaillé lors d'une retraite du CS à Crêt Bérard.

Le but est de donner un élan à l'Eglise pour les 5 prochaines années.

Le Conseil Synodal martèle une vérité depuis quelques mois : « Notre Eglise n'est plus au milieu du village, mais au milieu d'un virage ! »

C'est une alerte sérieuse, un diagnostic grave et inquiétant de la situation de l'EERV aujourd'hui. C'est un appel fort à une conversion d'église.

Plusieurs études suisses et européennes démontrent la forte sécularisation et l'individualisme croissants de la société. Les propositions de sens et d'engagements abondent dans notre monde pluriculturel et multi-religieux. Maintenant, on ne vient plus à l'église par filiation, mais par choix personnel. D'où l'importance de faire envie ! Nos habitudes ne sont pas mauvaises, mais pas actuelles... Il faut d'abord avoir conscience que le changement est nécessaire avant d'avoir le désir de changer.

Le Conseil synodal a d'abord défini 5 affirmations de notre identité ecclésiale (Une Eglise : à laquelle on n'appartient par conviction ; en quête de sens dans la Parole et qui lui permette de donner du sens dans le monde; qui vit dans la pluralité, en recherche de la vérité; qui affirme que l'être humain est appelé à vivre en relation, à l'homme et à Dieu; qui articule la raison et l'émotion) qui stimulent le débat, des impulsions, mais pas des dogmes.

Le Conseil Synodal désire que l'on s'engage ensemble sur cette route.

Fin avril, le document d'accompagnement du programme de législature sera proposé et explicité à tous les conseils de lieux d'Eglise. Il comprendra les différents axes possibles et les ressources à disposition pour les habiter. Chaque lieu d'église choisira un ou deux projets à mettre en œuvre prioritairement, selon ses affinités (vie spirituelle, communion, vie communautaire, formation, témoignage, engagement, solidarité ou ouverture). Chacun

donnera sa mélodie à son rythme, avec ses instruments propres. Une dynamique sera mise en place pour pouvoir ensuite rendre compte aux autres paroisses des choix et projets choisis, puis au Synode via le CS.

Le président remercie Mme Karlström pour sa présentation et ouvre la discussion.

M. Guilloud demande si une plateforme d'échange sur le web dans le cadre de ce nouveau programme de législature est envisagée. L'échange de points de vue et d'idées rapide permettrait de construire ensemble.

Mme Karlström trouve la proposition intéressante et va y travailler.

A la question de la mise en œuvre dans les paroisses, elle répond que les conseils paroissiaux entreraient dans le projet avec le Conseil régional, puis entraîneront les lieux d'église à leur suite.

M. Bille se pose la question de savoir comment toucher les enfants et remarque un phénomène sociologique inquiétant qui veut que, souvent, seuls les enfants de parents universitaires participent à la vie de l'église, avec leurs familles.

En effet, selon Mme Karlström, une grande majorité de parents ne se pose plus la question de l'éducation religieuse de leurs enfants.

10. Echange avec la commission de médiation

Ce point est annulé car la commission de médiation n'a pas été convoquée.

11. Communications du CR

Mme Busslinger, présidente, suite à une question posée lors de la dernière assemblée, revient sur le subventionnement accordé par notre région aux différents services d'accompagnements et de solidarités tels que l'ASPIR, Proxy ou St-Vincent de Paul. Le CR veut prendre le temps cette année d'analyser l'utilisation adéquate de la subvention allouée par notre région à ces organisations de soutien et d'entraide.

François Paccaud nous fait part des travaux du groupe de réflexion pour la mise sur pied d'événements régionaux, qui a tenu 2 séances à ce jour. Le but de ces événements régionaux n'est pas de faire concurrence aux paroisses ni de bousculer les tables des cultes. Ils ont besoin d'une identité claire, donnée par la répétition et la régularité, ou par une thématique précise (comme la Passion). Leur raison d'être est d'unir nos forces pour avoir un impact médiatique et un témoignage public.

Une idée inattendue est apparue : inviter et d'associer les paroissiens de la Région à un événement particulier, intéressant ou original dans une autre paroisse afin de valoriser, d'échanger et d'apprendre à mieux se connaître dans la région.

Un rapport du groupe de travail est disponible auprès de M. Paccaud.

Il nous fait part de la repourvue des postes de Mme Sylviane van den Heuvel, partant à la retraite fin avril et de Mme Claire Hurni à l'été.

Un demi-poste sera également à repourvoir à Lonay-Préverenges suite au départ de M. Christophe Verrey durant l'été.

Mme Busslinger donne des informations au sujet de la demande de Morges-Echichens qui aurait voulu que les salaires des ministres puissent apparaître en annexe aux comptes et budgets de la Région. John Christin a dit que cela serait possible au niveau de la présentation comptable. Toutefois, après avoir relayé la demande une seconde fois à la commission des finances de notre Eglise, il semble que celle-ci est peu encline à faire apparaître ces salaires en raison des différences de montants induites par les âges des ministres respectifs. Il y a une certaine confidentialité à garder, et l'intérêt ne semble pas vraiment démontré. Un salaire

moyen, charges comprises, se monte à Frs. 150'000.- par année. La présidente promet de réitérer encore la demande afin que ce point puisse figurer au prochain budget.

Une célébration œcuménique aura lieu le 20 septembre à Rolle, jour du Jeûne Fédéral, à la salle du Rosey.

M. Paccaud annonce les 4 événements liés à la Passion 2015, en plus du concert de Vendredi Saint à Morges. Une conférence à Aubonne d'Yvan Bourquin le 22 mars sur « Les interprétations de la mort de Jésus », apéritif dînatoire et petit spectacle ensuite à la chapelle Trévelin, « le procès de Jésus ». Une conférence par Alix Noble à l'église de Morges le 26 mars au sujet des rites de deuil, « Assis sur un trésor ». Il faudra encore trouver environ 10'000.- pour financer le concert de la Passion de Saint Marc. Les billets d'entrée devraient le permettre.

12. Résolution de la délégation de Morges-Echichens (ministère féminin)

Christophe Peter nous donne lecture de la résolution de Morges-Echichens, après avoir précisé que c'est une démarche d'Eglise, démocratique et collective :

«L'Assemblée régionale de la Région Morges-Aubonne affirme son soutien à la prise de position du Conseil Synodal du 9 janvier 2015 «Ministères féminins», et demande au Synode de faire de même. Constatant la blessure infligée au corps de l'Eglise tout entier par les propos tenus par le président de la FEPS, elle demande également au Synode de mandater ses délégués au Conseil et à l'Assemblée de la FEPS :

- pour qu'ils transmettent aux instances où ils siègent la prise de position du CS soutenue par le Synode, et s'assurent que le discours public de la FEPS ne soit plus associé à des propos dénigrant le ministère féminin

- pour qu'ils demandent via les instances où ils siègent que la FEPS organise en 2016 un événement suisse célébrant, avec reconnaissance, la diversité des ministères hommes/femmes, laïcs, diacres et pasteurs, donnés à l'Eglise ».

La discussion est ouverte.

Mme Buser s'indigne du fait que 2 phrases dans un rapport de 30 pages aient suffi à mettre le feu aux poudres via les médias. C'est ici qu'il faut faire quelque chose afin que la presse ne modifie pas à sa guise les propos d'une personne.

M. Peter affirme que c'est une chose qui a été très amplifiée et que leur objectif est de rappeler les principes forts à soutenir dans notre Eglise Réformée suisse.

Mme Clivaz confirme que c'est la communion de nos églises protestantes suisses qui est mise en jeu ici. 150 ministres suisses allemands ont tout de suite réagi et ce qui est intéressant, c'est la démarche de dialogue en profondeur déclenchée à ce moment avec la FEPS. La Suisse romande fait aussi corps, mais avec les laïcs. Le Conseil synodal appuyant cette démarche, nous souhaitons que le Synode en fasse de même.

Mme Busslinger aurait souhaité entendre le point de vue de M. Locher, le contenu de ces deux phrases n'étant pas le point central de son discours. M. Bille dit qu'il est intéressant de lire l'article en entier, qui aborde les problèmes et les enjeux des églises en Suisse.

Mme Clivaz met en garde l'assemblée : il ne faut pas être naïf, car le rédacteur en chef de la Weltwoche est candidat au Conseil National sous les couleurs de l'UDC ! Qu'un tel responsable à ce niveau-là tienne de tels propos dans la presse en Suisse de nos jours signifie qu'il dispose d'un soutien politique, selon elle. Nous avons une réelle responsabilité politique à soutenir notre Conseil synodal et nos collègues suisses allemands.

Mme van den Heuvel appuie cette résolution.

Le président propose de renommer la résolution en « motion ». Morges-Echichens est d'accord.

Le vote montre que toute l'assemblée soutient cette motion, sauf 3 abstentions.

12b. Election d'un vice-président.

Mme Gilliéron demande des informations sur ce poste.

Comme personne ne se présente aujourd'hui, le président propose de reporter ce point à la prochaine assemblée.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Gilliéron aimerait des renseignements pour l'organisation de l'apéritif dînatoire de la prochaine assemblée à Apples. M. Paccaud confirme qu'il n'est pas nécessaire de prendre des inscriptions et qu'il est plus simple de faire une estimation.

M. Guilloud informe du culte d'envoi des stagiaires et des diacres le 15 mars à 17h30 Yverdon, cérémonie à laquelle chacun est cordialement invité. Le 15 juin aura lieu un tournoi de foot intergénérationnel de l'EERV à Romanel/Lausanne. Son équipe ne comprend que 2 joueurs pour l'instant, avis aux amateurs !

M. Buttet propose que le CR se penche une fois pour toute sur le problème récurrent de l'utilisation du fonds de solidarité inter-paroissiale et du bénéfice des comptes régionaux.

M. Demissy informe de la mise à disposition par le Conseil de vie communautaire et culturelle sur le site de l'EERV un office du temps de Carême sous forme d'une méditation journalière, « Un temps pour prier ». Il aimerait avoir des retours sur cette démarche car ce Conseil aimerait proposer l'expérience pour d'autres temps de l'année.

Mme Jaillet se demande si on n'aurait pas pu tenir l'assemblée en cercle ce soir. La salle s'y serait prêtée et les délégués se seraient vus.

M. Paccaud signale que des classeurs « Agir ensemble » sont encore disponibles et Mme Karlström dit qu'un système de fiches permet de mettre ce classeur à jour et qu'il est ainsi aisé de le remettre à son successeur en cas de cessation d'activité. Il existe aussi sous forme numérique.

A la question de savoir si les documents de l'Assemblée peuvent être envoyés seulement par email, notre ministre de coordination, M. Paccaud, répond que le Règlement ecclésiastique l'impose sous format papier.

La prochaine assemblée se déroulera le jeudi 11 novembre 2015 à Apples.

14. Prière finale

Monsieur le pasteur Florian Bille nous invite à la prière finale.

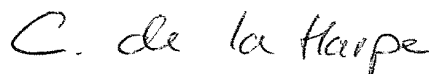
Le Président le remercie et clôt l'assemblée à 23h20.

Le Président ad hoc



Michel Müller

La Secrétaire



Christine de la Harpe

Abréviations utiles :

ASACREMA	Association de Soutien aux Activités Culturelles de la Région Morges-Aubonne
EERV	Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud
CR	Conseil Régional
CGF	Commission de Gestion et des Finances
CS	Conseil Synodal